

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

41-02.clp.eu

Nom du produit: **vernis fixateur satiné KERALUX**

Référence-No.: 1015.000.01.V15

Numéro de produit: --

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ce produit ne peut être dans la manière de nous sont utilisés. Une responsabilité en cas de mauvaise applications est exclue.

#### Secteur d'utilisation:

SU05 Fabrication de textiles, cuir, fourrure

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Catégorie du produit:

PC09a Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir

#### Catégorie du procédé:

PROC 7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

#### Catégorie de rejet dans l'environnement:

ERC 05 Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

ERC11b Utilisation intérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à rejet élevé ou intentionnel (y compris traitement abrasif)

ERC08a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Catégorie de l'article: AC -

#### Emploi de la substance / de la préparation:

Pour usage professionnel uniquement.



(Attention aux indications du traitement pour ce produit.)

Pour réparation et recoloration des produits en cuir.

Utilisations déconseillées: D'une application sur le textile est déconseillée.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur:

LCK GmbH  
Im Unterfeld 2  
D-76698 Ubstadt-Weiher

Service chargé des renseignements: Développement de produits: ☎ ++49 - 7251 / 9625 - 0

(info@lederpflege.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Producteur / fournisseur: Laboratoire: ☎ ++49 - 7251 / 9625 - 0

(08:00 - 16:30)

Centre antipoison:

ORFILA:  
☎ 01 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

(L'étiquetage du produit est converti en CLP à l'époque. Il peut encore être emballé un marquage DPD en circulation.)

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:

(Voir section 2.1)

GHS02, GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acétate de n-butyle

## Nom du produit: vernis fixateur satiné KERALUX

(suite de la page 1)

1-Éthoxypropane-2-ol  
Propane-2-ol  
Butane-1-ol

### Mentions de danger:

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P405 Garder sous clef.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Indications complémentaires:

Buildup of explosive mixtures possible without sufficient ventilation.

### 2.2.2 Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml:

Pictogrammes de danger : GHS02, GHS07

Mention d'avertissement: Danger

### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Acétate de n-butyle  
1-Éthoxypropane-2-ol  
Propane-2-ol  
Butane-1-ol

### Mentions de danger:

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

### Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### 2.2.3 Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Des composants du produit peuvent être absorbés par la peau.

A des effets narcotisants.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous sols.

### 2.3 Autres dangers Il n'y a pas d'autres dangers connus.

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Caractérisation chimique: Substances -

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

#### Description :

Aérosol contient:

Ester de cellulose dans des solvants oraniques.

#### Composants dangereux :

No CAS	Désignation / Identification		%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37-	Oxyde de diméthyle	 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	50 - 75%

(suite page 3)

## Nom du produit: vernis fixateur satiné KERALUX

(suite de la page 2)			
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-01-2120063204-67-	Acétate de n-butyle		25 - 50%
CAS: 1569-02-4 EINECS: 216-374-5 Numéro index: 603-177-00-8 Reg.nr.: 01-2119462792-32-	1-Éthoxypropane-2-ol		1 - 5%

**Autres ingrédients:** N'existe pas de substances pertinentes.

**SVHC (Substances of Very High Concern):** Il ne contient pas de substances énumérées.

**Indications complémentaires :**


Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Plus d'informations sur les ingrédients peuvent être trouvés à l'adresse [www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp](http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb/index.jsp).

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### 4.1.1 Indications générales :

 Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse.  
 En cas d' indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.  
 Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.


**4.1.2 Après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**4.1.3 Après contact avec la peau :** Em règle générale, le produit ne provoque pas d'irritations de la peau. Laver à l'eau tiède et avec du savon et bien rincer.

**4.1.4 Après contact avec les yeux :**  
 Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.  
 Recourir à un traitement médical.

**4.1.5 Après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### 4.2 Indications destinées au médecin :

 Les instructions suivantes ne sont que pour un traitement médical d'urgence.  
 Ils ne peuvent être effectués par les premiers intervenants.

##### 4.2.1 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine  
 Engourdissement  
 Vertiges  
 Perte de connaissance  
 Etat maladif


**4.2.2 Risques:** Il n'y a pas de dangers connus.

**4.2.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Surveiller la tension artérielle

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

 CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau ou mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Aucune.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)  
 Peut former des mélanges explosifs gaz-air.  
 En cas de décomposition, il se dégage de gaz combustibles de distillation à basse température.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**5.3.1 Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

**5.3.2 Pour plus d'informations:** Pas de mesures particulières nécessaires.

Nom du produit: **vernis fixateur satiné KERALUX**

(suite de la page 3)

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Tenir éloignées les sources d'incendie.



Eloigner toutes les personnes non autorisées de la zone dangereuse.

S'assurer d'une aération suffisante.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Assurer une aération suffisante.

Ne pas faire partir avec de l'eau ou des produits de lavage aqueux.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Lors du traitement du produit, ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Eviter le dégagement d'aérosols.

#### 7.1.1 Préventions des incendies et des explosions



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

Lors de la pulvérisation est une augmentation du risque d'inflammation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

#### 7.2.2 Indications concernant le stockage commun Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

#### 7.2.3 Autres indications sur les conditions de stockage



Protéger du gel, d'une forte exposition au soleil et de toutes impuretés.

- Température maximale de stockage : 40 °C

- Température minimale de stockage : 8 °C

- Température de stockage recommandée : De 10 °C à 35 °C

- Classe de stockage : 2 B

#### 7.2.4 Durabilité et durée de vie utile Voir l'étiquette sur emballage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Le produit est conçu pour les applications spécifiées dans la description du produit. (Voir la section 1.2)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Bien aérer/aspirer le poste de travail.

(suite page 5)

FR

## Nom du produit: vernis fixateur satiné KERALUX

(suite de la page 4)

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.0 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

##### 8.1.1 DNEL

Les valeurs indiquées pour le «niveau sans effet dérivé» sont calculés pour les consommateurs privés de valeurs individuelles. Un effet combiné des substances n'a pas été considéré.

No CAS	Désignation du produit	
<b>123-86-4 Acétate de n-butyle</b>		
Oral	DNEL	3,4 mg/human/day (Humans)
Dermique	DNEL	3,4 mg/kg/day (Humans)
Inhalatoire	DNEL	12 mg/m <sup>3</sup> (Humans)
<b>1569-02-4 1-Éthoxypropane-2-ol</b>		
Inhalatoire	DNEL	190 mg/m <sup>3</sup> (men)

8.1.2 PNEC Toutes les données sont valables pour les ingrédients individuels. Un effet combiné des substances n'a pas été prise en compte.

No CAS	Désignation du produit	
<b>123-86-4 Acétate de n-butyle</b>		
PNEC	0,18 mg/l (Eau)	
PNEC	0,0981 mg/kg (Sédiment)	
<b>1569-02-4 1-Éthoxypropane-2-ol</b>		
PNEC	10 mg/l (Eau)	
PNEC	2,4 mg/kg (Terre)	

#### 8.1.3 Limites d'exposition .

No CAS	Désignation	Type	Valeur	Unité
<b>115-10-6 Oxyde de diméthyle</b>				
	VME (France)		Valeur à long terme: 1920 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm	
	IOELV (Union Européenne)		Valeur à long terme: 1920 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm	
<b>123-86-4 Acétate de n-butyle</b>				
	VME (France)		Valeur momentanée: 940 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 710 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm	

#### 8.1.4 Valeurs limites d' exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement

Dans le traitement envisagé aucune autre limites d'exposition doivent être respectées.

#### 8.1.6 Indications complémentaires


Le applicables VME-liste a été utilisée comme base pour la préparation et / ou la révision de cette fiche de données de sécurité.


### 8.2 Contrôles de l'exposition


#### 8.2.0 Equipement de protection individuel

L'utilisation d'équipements de protection peut être nécessaire pour l'utilisation commerciale du produit. La nature et l'étendue dépendent du lieu de travail.

##### 8.2.1 Mesures générales de protection et d'hygiène

 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser


 Protection préventive de la peau par un onguent

Ne pas inhaler les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

##### 8.2.2 Protection respiratoire

 Pour une large application et une ventilation inadéquate, la protection respiratoire n'est requise.

- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée [< 15 Min]:

Respirateur

Filtre combiné AX-P2

- Filtre recommandé pour une utilisation commerciale [>15 min]:

Notez les fabricants de limitation de la durée du port.

Demi-masque respiratoire

Filtre combiné AX-P2

(suite page 6)

FR

## Nom du produit: vernis fixateur satiné KERALUX

(suite de la page 5)

### 8.2.3 Protection des mains

Gants de protection.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### - Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### - Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

	Class 1	> 10 min	Class 2	> 30 min	Class 3	> 60 min
	Class 4	> 120 min	Class 5	> 240 min	Class 6	> 480 min

- Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,2 - 0,4 mm; ≤ 120 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

0,5 - 0,7 mm; 120 - 240 min.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Gants en néoprène.

- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:



Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en caoutchouc

### 8.2.4 Protection des yeux

Lunettes de protection.

Lunettes de protection hermétiques.

### 8.2.5 Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs.

Vêtement de protection résistant aux solvants

Vêtement de protection étanche

**8.3 Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** À ce stade, les données ne sont disponibles.

### 8.4 Mesures de gestion des risques

Il y avait mis aucune activité de gestion des risques des ingrédients conformément à l'article 32 du règlement (CE) n ° 1907/2006.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les données physiques suivantes sujet aux variations usuelles de matières premières et à la production.

#### Indications générales

##### Aspect:

Forme :	aérosol
Couleur :	incolore
Odeur :	genre éther
valeur du pH:	Non applicable.

#### Modification d'état:

Point de fusion :	Non applicable.
Point d'ébullition :	-24 °C (-)

(suite page 7)

## Nom du produit: vernis fixateur satiné KERALUX

(suite de la page 6)

<b>Point d'éclair :</b>	-42 °C (DIN 51755 / EN ISO 2719)
<b>Comportement au feu:</b>	Le produit prend en charge la combustion.
<b>Température d'inflammation :</b>	235 °C (DIN 51794 / DIN EN 14 522)
<b>Auto-inflamabilité :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>Limites d'explosivité :</b>	[Plus haut valeur la plus basse / des composants individuels]
<b>inférieure :</b>	1,2 Vol % (DIN 51649)
<b>supérieure :</b>	18,6 Vol % (DIN 51649)
<b>Propriétés comburantes:</b>	Ce produit n'est pas comburant.
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	5200 hPa (DIN EN 12)
<b>Densité à 20 °C:</b>	0,89 g/cm <sup>3</sup> (DIN 51757)
<b>Densité en vrac :</b>	Non applicable.
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec:</b>	
<b>l'eau :</b>	Non ou peu miscible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	
<b>cinématique :</b>	Non déterminé.
<b>Entièrement soluble:</b>	
<b>Ingrédients inflammable:</b>	98,2 %
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>VOC (EU):</b>	876,2 g/l
<b>VOC (EU):</b>	98,22 %
<b>Commentaire:</b>	Le produit n'est pas soumis à la directive 2004/42 de l'UE.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Ce produit n'a pas la réactivité chimique / bas.

**10.2 Stabilité chimique** Le produit est en conformité avec les conditions de stockage et de transformation, chimiquement stable.  
- Conditions à éviter : Pas de décomposition lorsque l'utilisation et le stockage sont conformes aux prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air  
Réactions aux agents d'oxydation puissants

**10.4 Conditions à éviter** Voir la section 7.2

**10.5 Matières incompatibles** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** Avec la manipulation correcte et le stockage de tout produit de décomposition dangereux sont attendus.

### 10.7 Indications complémentaires

Si on respecte les conditions d'utilisation prescrites, il n'y a aucun danger de décomposition ou d'une réaction chimique incontrôlée.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Si la substance ou le mélange ne sont pas classés à un danger particulier, le message suivant est donné dans la fiche de données de sécurité: "Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis."

**11.1.1 Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Avec ce produit, aucune étude toxicologique n'a été menée sur les organismes vivants. Les données suivantes sont des valeurs de la littérature sur les ingrédients individuels qui n'ont pas de prétention à l'exhaustivité.

No CAS	Désignation	Type	Valeur	Espèce
<b>115-10-6</b>	<b>Oxyde de diméthyle</b>			
	Inhalatoire	LC 50/4	308 mg/l/4h	(rat)
<b>123-86-4</b>	<b>Acétate de n-butyle</b>			
	Oral	LD 50	10760 mg/kg	(rat) (OECD 423)
	Dermique	LD 50	> 14112 mg/kg	(Rabbit) (OECD 402)
	Inhalatoire	LC 50/4	23,4 mg/l/4h	(rat) (OECD 403)
<b>1569-02-4</b>	<b>1-Éthoxypropane-2-ol</b>			
	Oral	LD 50	4400 mg/kg	(rat)
	Dermique	LD 50	8100 mg/kg	(Rabbit)

(suite page 8)



## Nom du produit: vernis fixateur satiné KERALUX

(suite de la page 7)

### 11.1.2 Symptômes significatifs dans les tests sur animaux .

#### 11.1.2.1 Effet primaire d'irritation

- De la peau : Irritation de la peau possible du fait de la perte de matières grasses.

- Des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.1.3 Toxicité subaiguë à chronique :

Essais :

- Dose max. :

#### 123-86-4 Acétate de n-butyle

Inhalatoire	NOAEC	750 ppm (n.a) (OECD 451 - No observed adverse effect level)
-------------	-------	---

#### 67-63-0 Propane-2-ol

Inhalatoire	NOAEC	5000 ppm (n.a) (OECD 451 - No observed adverse effect level)
-------------	-------	--

#### - Indications toxicologiques complémentaires :

Contact avec la peau répété ou prolongé peut causer une délipidation de la peau et causer une dermatite. La peau peut devenir sensible à d'autres irritants.

- Toxicité par administration répétée: Ne sont pas testés.

- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction): Le produit ne contient pas de substances CMR.

- Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Les valeurs suivantes ont été obtenues de la littérature.

CAS	Nom chimique
	Type d'essai
	Concentration active (Espèce)

#### 123-86-4 Acétate de n-butyle

LC 50/24h	64 mg/l (Brachydanio rerio)
LC 50/96h	18 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)
EC 50/48h	44 mg/l (Daphnia magna)
EC 50/72h	674 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
NOEC (72h)	200 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC 10	959 mg/l (Pseudomonas putida)

#### 1569-02-4 1-Éthoxypropane-2-ol

LC 50/24h	> 10000 mg/l (Pimephales promelas)
EC 50/24h	1000 mg/l (Alge)
EC 10/18h	4600 mg/l (Pseudomonas putida)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Texte d'évaluation : Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

Autres indications : Le produit se biodégrade bien.

### 12.3 Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation Les données suivantes ont été prises à partir de la littérature.

CAS	Nom chimique
	Type d'essai
	Concentration active

#### 123-86-4 Acétate de n-butyle

Bioaccumulation	§	2,3 log Pow (n.a) (OECD 117)
-----------------	---	------------------------------

#### 67-63-0 Propane-2-ol

Bioaccumulation	§	0,05 log Pow (n.a)
-----------------	---	--------------------

#### 108-10-1 4-Méthylpentane-2-one

Bioaccumulation	§	1,31 log Pow (-)
-----------------	---	------------------

(suite page 9)



## Nom du produit: vernis fixateur satiné KERALUX

(suite de la page 8)

### 123-42-2 4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Bioaccumulation	§	1,03 log Pow (n.a)
-----------------	---	--------------------

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications:** Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

#### 12.4.1 Effets écotoxiques

**Remarque:** Nous ne disposons d'aucune donnée sur ce point.

#### 12.4.2 Comportement dans des installations d'épuration

Type de test, concentration active, méthode, analyse

#### 123-86-4 Acétate de n-butyle

Dégradabilité (28d)	§	83 % (BeS) (OECD 301 D)
---------------------	---	-------------------------

#### 1569-02-4 1-Éthoxypropane-2-ol

Dégradabilité (28d)	§	88 % (n.a)
---------------------	---	------------

#### Remarque:

Le produit est, en raison de sa solubilité minimale dans l'eau, difficilement biodégradable; l'activité de boues activées ainsi que l'exploitation de stations d'épuration des eaux n'en sont pas affectées.

**Autres indications :** Aucune.

#### 12.4.3 Autres indications écologiques

**Valeur COD :** Aucune donnée disponible.

**Valeur BOD :** Aucune donnée disponible.

**Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 2006/11 CEE:**

Le produit ne contient pas de substances énumérées.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB** Aucun effet connu.

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation :

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

#### 13.1.1 Code déchet

**A** La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

(1. Produit, 2. Conteneur, 3. Suremballage)

#### Catalogue européen des déchets:

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton

#### 13.1.2 Emballages non nettoyés

#### Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

#### Produit de nettoyage recommandé :

Nettoyage auto-recyclant.

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

(suite page 10)

Nom du produit: **vernis fixateur satiné KERALUX**





### 13.1.3 Emballages nettoyés/débarrassés des résidus

(suite de la page 9)



Les emballages ne présentant aucune adhérence nocive de produit (par exemple durcies ou nettoyées) peuvent être amenées à la récupération.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 No UN ADR,RID, IMDG, IATA	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR/RID IMDG IATA	1950 AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID	
	
Classe Étiquette	2 5F Gaz. 2.1
IMDG, IATA	
	
Class Label	2.1 2.1
14.4 Groupe d'emballage: ADR,RID, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin :	- non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Indice Kemler : No EMS : Segregation groups	Attention: Gaz. - F-D,S-U -
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14.8 Indications complémentaires de transport : Remarks: ADR/RID Quantités limitées (LQ):  . Quantités exceptées (EQ): Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée Catégorie de transport Code de restriction en tunnels D Emballage et disposition spéciale: P 207; SV 190, 327, 344, 625 Remarques : L'expédition du produit par la poste sera réglementée. IMDG Limited quantities (LQ) IL Excepted quantities (EQ) Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity Remarques : Aucune. IATA Remarques : Je vous en prie respectent les conditions générales et spéciales Instructions d'emballages de IATA / ICAO. PI Ltd Qty: Y 203  . PI Pass.: 203 PI Cargo: 203	

(suite page 11)

FR

Nom du produit: **vernis fixateur satiné KERALUX**

(suite de la page 10)

14.9 "Règlement type" de l'ONU:

UN1950, AÉROSOLS, 2.1

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1 Règlements de l'UE

Le produit ne contient aucune substance selon (CE) n ° 1005/2009, qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le produit ne contient pas de substances organiques selon (CE) n ° 850/2004, qui sont persistantes.

Le produit ne contient pas de substances dangereuses selon (CE) n ° 649/2012 de la réglementation de l'importation ou à l'exportation.

#### 15.1.2 Directive 2012/18/UE (Directive Seveso-III)

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas: 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut: 500 t

#### 15.1.3 REACH Annex XVII: Les ingrédients ne sont pas répertoriés.

#### 15.1.4 Prescriptions nationales Les réglementations nationales sont à déterminer par la responsabilité propre de l'utilisateur.

France: Les réglementations nationales ne sont pas connus.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour le mélange d'une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Pour les ingrédients avec un ECHA-inscription sont disponibles évaluation du risque chimique.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les détails ci-dessus sont basées sur le dernier état de nos connaissances. Traitement des notes pour ce produit sont répertoriés dans une fiche technique.

Les lois existantes, décrets et règlements, même ceux qui ne sont pas indiqués dans cette fiche doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

La classification du produit a été réalisée selon les critères de l'annexe I (CE) n ° 1272/2008.

#### Raisons des changements:

Mise à jour des données.

Lors de la révision de la FS l'étiquetage a été créé conformément aux règles actuelles de l'UE-CLP, avec les données de la base de données des substances enregistrées et l'actuel inventaire C & L de l'ECHA.

4.ATP; 5.ATP, 6.ATP, 7.ATP

#### Phrases importantes:

Les phrases H/R suivantes ont été assignées aux distinctives substances de cette préparation (voir chapitre 3). Les phrases H/R, décisives pour l'identification du produit, sont indiquées dans le paragraphe 2.


H220 Gaz extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Remarques pour formation:

 Pour usage commercial du produit, chaque année pour informer les employés sur les dangers potentiels.

#### Service établissant la fiche technique:



Ing-Büro J. Petry  
Hans-Thoma-Str. 20  
D-76327 Pfinztal-Berghausen  
☎ +49-(0)721 - 946 32 61  
info@sifa-ing-petry.de

#### Note:

Les informations sur les ingrédients donnés dans cette fiche technique se basent sur les informations de nos fournisseurs de matières premières. Malgré manipulation soignée, l'exhaustivité et l'exactitude de ces données ne peuvent pas être garantis. Cela est particulièrement vrai pour les substances en dessous de leur limite de déclaration et de substances sans classement ou sans attribution à un numéro de CAS.

Des données physiques ont été identifiés par le fabricant de ce produit. Ils représentent aucune garantie des caractéristiques du produit et n'établissent aucun lien juridique contractuel.

La validité de cette fiche de données de sécurité expire un an après sa sortie.

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value (EU)

ECHA: European Chemicals Agency

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 12)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Date de parution: 06.10.2015

MÖBEL PROFESSIONELL PFLEGEN

Numéro de version 15

Revision: 24.09.2015

Nom du produit: **vernis fixateur satiné KERALUX**

(suite de la page 11)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
NOAEC: No observed adverse effect level  
Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1  
Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1  
Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas  
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3  
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2  
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

[\*] Les chapitres de la fiche technique sur la sécurité marqués avecun (\*) ont été change par rapport à la première version.

FR